

*Initiatives parlementaires*

**Une voix:** Trois semaines à l'avance.

**M. Angus:** Trois semaines à l'avance, monsieur le Président. C'est là une autre raison pour laquelle les employés fédéraux, qu'ils relèvent directement du gouvernement canadien ou des sociétés d'État, ou les employés du secteur privé qui relèvent du fédéral ont besoin d'une protection. Il leur faut un mécanisme qui leur permette d'exprimer leur désapprobation et leurs craintes qu'un accident ne survienne par suite de l'attitude de leur supérieur ou de leur entreprise. Ils ont besoin de cette protection.

Comme l'a dit ma collègue dans son intervention à la Chambre, on ne peut pas présumer qu'elle est automatique. Ce n'est pas automatiquement divulguer les allégations. C'est un processus qui peut servir à déterminer si, en fait, ce que la personne allègue est en train ou sur le point de se produire.

En conclusion, les députés ministériels devraient s'arrêter à certains autres éléments de la politique gouvernementale qui traitent de ce genre de situation. Quand une personne dans l'industrie des transports estime qu'il y a eu infraction aux règles de sécurité, aux règlements ou à la loi, elle peut — tout en gardant l'anonymat — appeler un numéro spécial pour rapporter l'infraction, qu'il s'agisse de l'absence de dégivrage ou encore de la falsification de registres ou de rapports d'entretien. Toute infraction de ce genre peut être signalée.

Tout ce que nous demandons, c'est que les autres employés de la fonction publique, qui relèvent du gouvernement fédéral, disposent d'un mécanisme similaire.

**Mme Beryl Gaffney (Nepean):** Monsieur le Président, moi aussi je suis ravie de prendre la parole à la Chambre pour parler du projet de loi C-293, qui est une Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne, le Code canadien du travail et la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (révélation).

En tant que critique pour les droits de la personne du Parti libéral, je suis vivement en faveur de ce projet de loi. Je félicite le député du Nouveau Parti démocratique de l'avoir présenté. Son objet est de protéger les employés qui signalent ou révèlent de bonne foi des fautes graves commises par leurs employeurs. Dans le cas présent, il s'agit du gouvernement fédéral.

Ce projet de loi est attendu depuis plusieurs années, et les Canadiens d'un océan à l'autre se préoccupent davantage des conflits d'intérêt et des règles de conduite du secteur public alors qu'ils ont vu une augmentation spectaculaire des allégations de mauvaise conduite. Les abus

du secteur public ont un rapport direct avec le cynisme du public à l'égard de la politique, des employés du gouvernement fédéral et des politiques qui sont élus à la Chambre des communes.

Les Canadiens ont exigé une meilleure politique publique pour empêcher les cas d'abus de leur confiance. La révélation ne constitue qu'une petite partie d'une réforme complète très nécessaire des lois concernant les règles de conduite du secteur public, mais cela constitue cependant une étape très importante. Par exemple, aux États-Unis, on est de plus en plus partisan de protéger les employés qui agissent dans l'intérêt public en révélant la mauvaise conduite de leurs employeurs qui enfreignent la loi ou les règlements.

Dans 10 États des États-Unis d'Amérique, il existe déjà des lois qui permettent aux employées de révéler la mauvaise conduite de leur employeur. Bien que tous les employés aient besoin d'être protégés, la fonction publique, par sa nature même, présente encore plus de risques que les employeurs ne commettent des abus. Dans le secteur public, les employés travaillent directement pour ceux qui payent leur salaire, à savoir, les contribuables canadiens et ils ont par conséquent d'autant plus la responsabilité de faire tout leur possible pour protéger leurs intérêts.

Avant tout, il faut prendre des mesures pour protéger les personnes qui font des révélations parce que cela peut très facilement devenir un partie de leur travail. Un projet de loi comme celui dont nous sommes saisis aujourd'hui est le point de départ qui permettra de protéger ceux qui connaissent de première main les abus du gouvernement. En protégeant les employés, la mesure à l'étude reconnaîtrait qu'il y a des cas où il est de l'intérêt public d'encourager les employés à vendre la mèche, pourvu qu'ils le fassent de bonne foi. L'opposition libérale accorde la plus haute importance à l'éthique dans le secteur public. Nous avons réclamé une politique permettant de protéger efficacement les fonctionnaires qui dénoncent les cas de gaspillage, de corruption et autres situations semblables.

• (1750)

Les fonctionnaires doivent pouvoir révéler les comportements illégaux ou peu éthiques dont ils ont connaissance au travail sans craindre de représailles. L'Alliance de la Fonction publique du Canada réclame une telle protection depuis un certain temps. Avant les dernières élections fédérales, ce syndicat a adressé un questionnaire aux trois principaux partis politiques. Une question portait sur la révélation de telles fautes. Le Parti conserva-